

## DECISION DU MAIRE



### Décision n° 152

**Objet : Attribution du marché de gestion du contrat d'assurance Responsabilité Civile.**

Le Maire de la Commune de Piolenc,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22 et suivants,

-Vu la délibération n°16 du 25 mai 2020 donnant délégations à M. le Maire,

-Vu la mise en concurrence faite par publication sur le profil acheteur géré par la société AGYSOFT et le journal Vaucluse Matin en date du 11 septembre 2023 avec date limite de remise des offres fixée au 20 octobre 2023,

- Considérant qu'aucune offre n'a été remise,

- Vu qu'après avoir contacté la société d'assurances AXA France IARD représentée par Ste JDG ASSURANCES SARL sise à Toulouse (31), concernant le dossier Responsabilité Civile,

- Considérant la réponse positive de celle-ci et après étude de l'offre,

M. le Maire

### DECIDE

Article 1 : D'attribuer le contrat d'assurance de Responsabilité civile, à la société AXA France IARD SA représentée par STE JDG ASSURANCES SARL, sise à Toulouse (31),

Article 2 : L'offre n°11179266504 concernant l'assurance Responsabilité Civile, Défense recours, Protection fonctionnelle des élus, Indemnités corporelles, s'élève à : 6 579,03 € TTC.

La garantie s'applique :

-Du fait des personnes,

-Du fait des biens,

-Du fait des activités,

Ce contrat est conclu pour une période de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, chaque échéance tombe au 01/01 de chaque année.

Un préavis de quatre mois doit être respecté en cas de résiliation.

Article 3 : Le contrat sera retourné au titulaire après visa de la décision par les services préfectoraux.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, introduite devant le Tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Piolenc, le 6 novembre 2023



Le Maire,

Louis DRIEY